

Question

Tout récemment, les médias ont mis en évidence que des très jeunes enfants (filles et garçons du canton du Valais) consomment de l'alcool dès leur plus jeune âge.

Je suis choqué que tous ces jeunes puissent accéder si facilement à des boissons alcoolisées. Alors que l'on entreprend une grande sensibilisation sur les dangers et les conséquences de l'alcool chez les adultes. Notre législation en matière de vente d'alcool est-elle encore respectée ? Ne faudrait-il pas un durcissement de la loi et une réglementation plus vigoureuse sur la vente d'alcool. Je souligne que mon inquiétude va sur la santé de nos enfants tant physique que morale. Leur réussite scolaire et professionnelle risque d'être en jeu.

Sans vouloir établir de responsabilité, - nous savons que des parents accordent bien souvent trop de liberté à leurs enfants – trop de jeunes ont comme délassément d'errer en ville et dans les villages durant le week-end. Ne laissons pas notre jeunesse aller à la dérive; la guérison va coûter plus cher que la prévention.

Cela m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. La Direction de la santé et des affaires sociales ainsi que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ont-elles connaissance de ces faits relatés dans la presse ?
2. Si oui, quelles seront les mesures prises si ces faits existent dans notre canton. ?

Le 29 juin 2005

Réponse du Conseil d'Etat

Ad question 1

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) sont informées du problème grandissant de la consommation d'alcool chez les enfants. Ainsi, selon les résultats d'une enquête financée par la Direction SAS et menée par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies en 2002 chez les élèves de 11 à 16 ans, il a été constaté en particulier que la consommation de bière augmentait d'année en année en Suisse comme dans le canton de Fribourg. Ainsi, à 15 ans, 29% des garçons et 15,5% des filles fribourgeois consommaient hebdomadairement de la bière. Cette consommation est supérieure à la moyenne suisse (22,1% des garçons et 8% des filles). Pour ce qui concerne les liqueurs et alcool forts, 8,9% des garçons et 8,8% des filles fribourgeois de 15 ans en consommaient hebdomadairement, alors qu'en Suisse cette consommation touchait 7,8% des garçons et 4,4% des filles de 15 ans.

En 2002, les limonades avec alcool n'étaient pas encore aussi taxées qu'actuellement. A cette époque, on constatait que 25,6% des garçons et 22,2% des filles fribourgeois de 15 ans consommaient hebdomadairement ces limonades (Suisse 15,6% des garçons, 16,6% des filles).

Il est particulièrement inquiétant de constater que 39% des garçons et 31% des filles de 14 ans ont déjà été ivres (CH : 29% des garçons et 25% des filles) et à 16 ans 79% des garçons et 38% des filles (CH : 65% des garçons et 46% des filles) ont été ivres.

Ad question 2

Les mesures prises ou à prendre sont notamment les suivantes :

Il y a lieu de rappeler que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et que dans le domaine des dépendances, alcool, tabac, ils assument une responsabilité importante aussi par leur exemple.

Le cadre global éducatif a été explicitement rappelé par le document "Mémento parents" au début de cette année scolaire. Le titre et la philosophie de la démarche "L'éducation, l'affaire de tous" situent bien la responsabilité de chaque partenaire de l'éducation selon son rôle spécifique, en particulier celui des parents. Ce dépliant rappelle les éléments de la loi à propos de la vente des boissons alcoolisées, de l'accès aux établissements publics, du comportement sur la voie publique. Il est accompagné d'une compilation des articles de loi en la matière et d'un guide pédagogique pour son exploitation dans les classes, de la 4^P jusqu'à la 3^e du CO. Chaque famille doit être en possession du dépliant, tout comme les commissions scolaires, les policiers, les institutions, etc.

Toute une série d'action sont conduites par les enseignants dans les écoles afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à ces problématiques. Pour renforcer ces démarches et leur donner une cohérence globale sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, des projets pilotes de santé scolaire sont menés actuellement et jusqu'en 2008 sur quatre régions de notre canton (Marly, Morat francophone et alémanique, Broye). La conduite de ce projet est assumée conjointement par la DSAS et la DICS. Dans ce cadre, une évaluation précise de la santé des enfants et des jeunes sera menée par l'Université de Fribourg et permettra de récolter des données fines sur la situation réelle et actuelle dans nos communes.

Depuis fort longtemps, l'Etat finance la Ligue fribourgeoise pour la lutte contre l'alcoolisme et les toxicodépendances ainsi que la Suchtpräventionsstelle afin qu'elles développent entre autres des programmes et des actions de prévention auprès des jeunes.

Pour ce qui est du domaine de l'alcool, la LIFAT, par exemple, propose diverses approches de sensibilisation des enfants, des jeunes, des parents, des autorités locales, des milieux sportifs. On pense en particulier au théâtre interactif "Bien cuit ou à point", à la démarche "Préven'fête" conduite auprès des sociétés de jeunesse dont il a été question récemment dans la presse, à la démarche "Préven'sport" avec son film "Carton Rouge". Autant de démarches de prévention pour les jeunes du canton, mais également pour les adultes qui les entourent.

La partie alémanique du canton dispose des prestations de prévention spécifiques au domaine de l'alcool offertes par la Suchtpräventionstelle. La Suchtpräventionstelle aborde les thèmes liés à la consommation d'alcool dans le cadre des interventions des puéricultrices auprès des jeunes parents ainsi que dans le cadre des semaines de santé dans des écoles obligatoires. D'autres projets oeuvrent en faveur des jeunes et des enfants, on pense par exemple au « Bleu cocktail bar », qui propose une alternative attractive à la consommation

de boissons alcoolisées aux jeunes, aux interventions dans les cadres festifs organisées en collaboration avec les préfectures ainsi qu'au projet d'élaborer en collaboration avec les communes un catalogue de mesures permettant de veiller à ce que les prescriptions légales soient respectées.

Signalons enfin que, dans un souci de prévention globale, les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise, en accord avec la DSAS et la DICS, viennent d'initier le projet "santé jeunesse" qui va toucher à terme tous les élèves du canton (14'000 élèves) pour les sensibiliser à l'importance de leur santé. Le budget prévu est de l'ordre de 750'000 francs.

Afin de définir les mesures à prendre pour les années prochaines, la Direction SAS, a soumis la problématique de la consommation de l'alcool par les jeunes à la Commission de promotion de la santé et de prévention, instaurée par la loi du 16 novembre 1999 sur la santé. Ce problème sera traité prioritairement dans le cadre de la réactualisation des priorités cantonales en matière de prévention établies en 1999. Dans ce cadre, sera aussi défini le mandat que la Direction SAS donnera à la Lifat et à la Suchtpräventionsstelle pour des actions préventives régulières et de longue durée auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en matière d'alcool et de tabac.

Il est à relever que si la consommation d'alcool par des enfants est grave, aucune tranche d'âge de la population n'est épargnée par ce fléau.

En Suisse, la consommation de plus de 40 gr d'alcool par jour pour les hommes et de plus de 20 gr d'alcool par jour pour les femmes, est considérée comme une consommation élevée.

La dernière Enquête suisse sur la santé, menée en 2002 sur un échantillon de personnes de 15 ans et plus, montre qu'en Suisse romande consomment plus de 40 gr d'alcool par jour

- 5 % des hommes et 2 % des femmes entre 15 et 34 ans;
- 11 % des hommes et 4,5 % des femmes entre 35 et 49 ans;
- 15 % des hommes et 9 % des femmes entre 50 et 64 ans;
- 11 % des hommes et 7,5 % des femmes à 65 ans et plus.

Dès lors, la prévention de la dépendance à l'alcool doit s'appliquer à l'ensemble de la population avec certaines spécificités en fonction de l'âge et du sexe.

Fribourg, le 4 octobre 2005